

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 4 DECEMBRE 2018

Saint-Léonard-de-Noblat et Royères "inaugurent" le réseau public de fibre en Haute-Vienne

Après deux ans de travaux de construction de ce réseau public sur la Communauté de communes de Noblat, ce sont 1 400 foyers qui peuvent désormais s'abonner à la fibre.

Le Département de la Haute-Vienne a contribué au financement de cette infrastructure à hauteur de près de 170 000 € HT, aux côtés de la Communauté de communes, de la Région et de l'Etat.

Le 13 décembre prochain, le second territoire pilote en Haute-Vienne, la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix, bénéficiera également de l'arrivée de la fibre optique. Là encore, 1 400 foyers éligibles environ pourront souscrire un abonnement THD.



Le haut-débit : un enjeu majeur de compétitivité et d'aménagement pour la Haute-Vienne

Dès 2015, le Département adoptait un ambitieux plan de déploiement du haut et très haut-débit en Haute-Vienne, s'appuyant sur deux solutions techniques :

- la montée en débit ADSL : les centraux téléphoniques dans les bourgs ruraux sont "fibrés". Cela garantit un débit de 8 à 30 Mbit/s aux abonnés dans un rayon de 4 à 5 km (suffisant pour regarder la télévision sur internet par exemple).
- **la construction d'un vaste réseau public de fibre optique** cofinancé par les communautés de communes, le Département, la Région, l'État et l'Union Européenne.

Lancé par l'opérateur public Dorsal, ce programme FTTH 2017-2020 (jalon 1) qui représentait initialement environ 33 000 prises en Haute-Vienne doit entrer progressivement en service en 2019-2020. Le Département participe directement à son financement à hauteur de 6 M€ dans le cadre de ses contrat d'aide aux intercommunalités, les CDDI.

Parallèlement, il accompagne les communautés de communes afin de les aider à mobiliser leur quote-part de financement des projets déployés sur leur territoire :

- En leur proposant une **avance sans intérêt remboursable sur 10 ans**, représentant 50% de la part des investissements restant à leur charge ;
- en **préfinançant les recettes à venir de la SPL** Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (la NATHD, qui commercialisera et entretiendra le réseau), soit 5 M€ dont 2,8 M€ pour la part des EPCI.

Le Conseil départemental a également acté le principe d'une **avance au syndicat mixte Dorsal de la participation du Fonds national pour la solidarité numérique (soit 10,06 M€ versés entre 2018 et 2021), pour accélérer le processus de déploiement, ainsi qu'une avance sur les recettes de la SPL NATHD consenties à Dorsal d'un montant de 5 M€ (2 M€ en 2018 et 3 M€ en 2019).**

Vers une zone AMEL départementale ?

La poursuite du déploiement du très haut débit en Haute-Vienne passera par un appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL). En effet, le Gouvernement ayant créé ce nouveau dispositif des zones AMEL et ayant annoncé qu'il ne souhaitait pas "prolonger cette enveloppe budgétaire sans avoir la certitude que l'investissement privé ait été mobilisé au maximum", les conditions d'accompagnement financier du futur programme s'annonçaient défavorables.

Aussi, **afin que les zones AMEL confiées aux opérateurs privés ne concernent pas uniquement les territoires à forte densité de population, le Département de la Haute-Vienne et l'ensemble des Présidents d'EPCI ont décidé de solliciter le lancement d'un appel à projet pour une zone AMEL départementale, seule solution à même de garantir une équité de traitement des haut-viennois.**

Les membres du comité syndical de DORSAL ont validé ce principe. Les contours de l'appel à projet excluent les prises déjà lancées au titre du jalon 1 ainsi que 15 000 prises situées à proximité immédiate en dépendant, qui resteraient dans la zone du RIP (Réseau d'Initiative Publique).

A l'issue de l'appel à projet, les élus du territoire pourront se positionner au regard d'éléments tangibles et d'un niveau d'information partagé par tous quant à l'avenir de la couverture FTTH de la Haute-Vienne.